

Conseil municipal du 23 juin 2016

Compte-rendu de séance

L'an deux mil seize, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (13): Mme Catherine VEYSSY, Maire ; Mr BOUSSANGE, Mme HELIE, Mr LAUGAA ; Mmes VIDAL, POTTIER, PARRA, DARRIET, DANAY ; Mr ROUX, DUTARTRE, LATOUCHE (jusqu'à 21h), HARRIBEY

Pouvoirs (6) : Mr AUBY à Mme PARRA

Mme PARABOSCHI à Mme POTTIER

Mr DUDREUIL à Mme HELIE

Mme DELDEVERT à Mme VEYSSY

Mr POIRIER à Mme DARRIET

Mme VRECH à Mr LAUGAA

Mr LATOUCHE à Mme DANAY (à compter de 21h)

Secrétaire de séance : Mme DANAY

I / Approbation du compte-rendu 24 mai 2016

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

II / Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces Publics : validation du périmètre

Madame le Maire expose au Conseil que la loi sur le handicap de février 2005 proposant «l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» impose aux communes l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Ce plan a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des aménagements de la voirie, prévus pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées (tous types de handicaps) ou se déplaçant difficilement (personnes âgées, maman avec les poussettes, etc.).

Elle explique que le PAVE comporte un travail de recueil de données des défauts d'accessibilité sur un périmètre validé par la Mairie (état des lieux permettant de relever les largeurs de trottoirs (1,40 m minimum de largeur de cheminement sans obstacle), la qualité du revêtement au sol, la présence d'obstacles dans le cheminement, l'absence d'abaissé de trottoir et de bande podotactiles, etc.), la recherche de solutions techniques pour la mise au norme sans forcément engager des travaux de requalification complète de la voirie et des espaces publics, et surtout la

programmation technique et financière dans le temps, de façon à présenter un plan de mise en accessibilité cohérent et pragmatique.

→ L'objectif du plan d'accessibilité est de mettre la collectivité, en situation de faire des choix, sur sa politique future d'accessibilité et d'établir une programmation dans le temps avec 3 niveaux de priorité (court, moyen et long terme)

→ Le PAVE fera l'objet d'une révision tous les 2 ans afin de vérifier le suivi du plan d'action (réalisation, programmation).

Madame le Maire précise que le PAVE se décompose en 4 phases d'études : validation du périmètre, diagnostic, élaboration du plan d'actions et mise en œuvre du PAVE.

L'objectif de la présente délibération est de valider le périmètre du PAVE.

Ayant entendu ces explications et après avoir pris connaissance du périmètre proposé,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- De valider le périmètre du PAVE tel qu'annexé à la présente délibération

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Procurations : 6

Nombre de présents : 13

Résultat du vote

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

III/ Adoption du règlement de voirie communale

Madame le Maire expose au Conseil que la commission Voirie pilotée par Marc Boussange a entrepris un travail de réflexion sur l'élaboration d'un règlement de voirie communale.

Ce règlement a pour but de :

- définir les règles de protection du domaine public quant à ses limites, à sa propreté et aux conditions de son occupation privative,
- coordonner l'exécution des travaux sur les voies publiques afin de sauvegarder le patrimoine domanial et d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation,
- réglementer en matière de permis de stationnement et d'autorisations d'occupations temporaires du domaine public,

Ayant entendu ces explications et après avoir pris connaissance du règlement de voirie,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- D'adopter le règlement de voirie communale tel qu'annexé à la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Procurations : 6

Nombre de présents : 13

Résultat du vote

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

IV/ Demande de subventions au Conseil Départemental / FDAEC

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général.
Elle propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour l'achat de matériel de voirie, de mobilier, et de matériel de cuisine pour la restauration scolaire.

Après avoir écouté ces explications,
Le Conseil Municipal,
DECIDE :

- de réaliser en 2016 les opérations suivantes :
- achat de matériel et d'outillage de voirie : 11 144.17 € HT
- mobilier salle du Conseil Municipal : 6057.13 € HT
- matériel cuisine scolaire (armoire réfrigérée) : 1250 € HT

Montant total HT: 18 451.30 €
Montant TTC : 22 141.56 €
FDAEC : 14 749.55 €
Autofinancement : 7 392.01 €

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Procurations : 7
Nombre de présents : 12

Résultat du vote **Pour : 19**
 Contre : 0
 Abstention : 0

VI/ Demande de subventions au Conseil Départemental / Aménagement de la Plaine des Sports

Madame le Maire expose le projet d'aménagement de la Plaine des Sports et l'estimatif réalisé par le cabinet d'études BERCAT.

Phase 1 (skate park / Jeux pour enfants / espaces verts et de loisirs) : 139 727.05 € HT
Phase 2 (parcours de santé / espaces verts) : 146 988 € HT

Madame le Maire explique que la phase 1 a été inscrite au budget 2016. Le Conseil Départemental peut intervenir sur les travaux suivants :

- Skate park : 40% avec un plafond de 40 000 € ht de dépenses
- Parcours santé : 40 % avec un plafond de 15 000 € ht de dépenses

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

1/ Skate Park (phase 1) :

Montant total des travaux HT : 51 931 € HT
Subventions Conseil Départemental : 16 000 €

2/ Parcours de santé (Phase 2) :

Montant des travaux : 111 971 € HT

Subvention CD : 6000 €

Ayant entendu ces explications, le Conseil,

DECIDE :

De solliciter le Conseil Départemental de la Gironde pour l'aménagement de la Plaine des Sports pour l'obtention des deux subventions suivantes :

Skate Park : 16 000€

Parcours de Santé : 6000 €

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Procurations : 6

Nombre de présents : 13

Résultat du vote Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

VI/ Décision modificative du budget n°1 / FPIC

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget principal suite à la notification du FPIC par les services de l'Etat. Le montant prévu (15000€) est en effet inférieur à celui qui doit être versé (24 474€).

Par conséquent il est proposé de procéder à un virement de crédit au sein de la section de fonctionnement :

Objet	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
22- Dépenses imprévues	- 9 474 €	
7392 Prélèvements pour reversement de fiscalité		+ 9474 €

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Procurations : 7

Nombre de présents : 12

Résultat du vote Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

VII / Mise en place d'un groupement de commande entre les communes de Cénac, Laroque, Tabanac, Saint-Caprais de Bordeaux, Saint-Loubès, Targon, Villenave de Rions, et le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers pour l'achat en commun de prestations de services de formation (aide à la fabrication de bancs rustiques en bois local).

Le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers a proposé d'expérimenter en 2016 avec les collectivités volontaires des ateliers citoyens de fabrication de bancs publics rustiques en bois

local. Il s'agit de proposer aux habitants, voisins des espaces publics, élus, agents de la mairie, de réinvestir ses espaces, se les réapproprier en participant à leur construction.

Chaque collectivité volontaire finance une formation avec un artisan spécialisé, et hérite d'un bel objet pour ses places et ses rues. Les bénévoles apportent bras, envie de faire et d'apprendre. Ils repartent avec un savoir-faire, une meilleure connaissance de leurs voisins, de leur commune, et un peu de fierté d'avoir enrichi le paysage et le bien public. Six communes ont manifesté leur intérêt au projet.

Les faisabilités techniques, juridiques, financières, organisationnelles du projet ont été étudiées depuis février. Le projet entre en phase opérationnelle avec le recrutement de l'artisan-formateur.

La constitution d'un groupement de commande est la démarche choisie par les collectivités participantes. Elle doit faciliter la gestion du marché de formation, permettre des économies d'échelle, mettre en commun l'ingénierie pour assumer les aspects techniques et administratifs et de permettre la mutualisation des procédures de passation des marchés. Ce groupement rassemble les communes de Cénac, Laroque, Tabanac, Saint-Caprais de Bordeaux, Saint-Loubès, Targon, Villenave de Rions et le Pôle Territorial.

La constitution de ce groupement de commande a pour objet l'achat en commun de prestations de services de formation (aide à la fabrication de bancs rustiques en bois local).

Il s'agit d'un marché de service, inférieur à 25.000€HT (selon les seuils applicables aux marchés publics revus en 2016). Il correspond donc à une procédure adaptée, sans obligation de publicité ou de mise en concurrence. Un simple devis pourrait suffire, mais par souci de rigueur et de transparence, une consultation sera lancée par le coordinateur du groupement. Une convention constitutive établie les modalités de fonctionnement entre co-contractants.

VU l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et aux décrets du 27 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en place d'un groupement de commande entre les communes de Communes de Cénac, Laroque, Tabanac, Saint-Caprais de Bordeaux, Saint-Loubès, Targon, Villenave de Rions, et le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers, pour l'achat en commun de prestations de services de formation (aide à la fabrication de bancs rustiques en bois local) ;

DECIDE de confier au Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers la coordination du groupement de commande (pouvoir adjudicateur) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à préparer et à signer la convention du groupement de commande ;

PREVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Procurations : 7

Nombre de présents : 12

Résultat du vote Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

VIII/ Mise à jour du tableau des effectifs

Mme le Maire expose au Conseil que suite aux commissions administratives paritaires de Mai et Juin 2016 validant 3 avancements de grade, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2016
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2016
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2016 ;
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2016.
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (20h) à compter du 1^{er} juillet 2016 ;
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Procurations : 7
Nombre de présents : 12

Résultat du vote Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30